

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 28 FÉVRIER 2022

Compte rendu affiché le

03 MAR. 2022

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 22 février 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2022_011

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

CONVENTIONS DE
PARTENARIAT ENTRE LA
VILLE ET LA MÉTROPOLE
DE LYON POUR LA
DIFFUSION DE DONNÉES
OUVERTES OU EN ACCÈS
PRIVÉ SUR LA
PLATEFORME
DATA.GRANDLYON.COM

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOU, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN
M. TAKI (par proc. à M. JOUBERT), Mme CHANDIA (par proc. à M. TOLLET), M. MANINI (par proc. à Mme MAINAND), M. GERBEAUX (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à Mme BLACHERE), M. ATTAR BAYROU (par proc. à M. BLANC)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **3/03/22**

Identifiant de l'Acte :

20220218-2022-01-02

Rapport de : Sophie BLACHERE

L'ouverture des données publiques (Open Data public) consiste à mettre à disposition librement les informations numériques des administrations. Celles-ci offrent ainsi des opportunités de création de nouveaux produits et services.

La Ville de Caluire et Cuire est engagée depuis de nombreuses années dans le développement d'un numérique au service de ses habitants (démarches en ligne, ateliers, actions pédagogiques, etc.). Elle utilise également un système d'information stratégique pour piloter son activité.

L'ouverture des données permettra à la commune d'offrir aux acteurs de son territoire de nouveaux débouchés et de bénéficier de données supplémentaires pour affiner et enrichir son système d'information.

La construction d'un « **service public de la donnée** » est un véritable enjeu pour lequel la Ville souhaite pleinement s'investir en permettant l'accès universel à la donnée d'intérêt général.

De son côté, la Métropole de Lyon a construit une plateforme (« data.grandlyon.com ») permettant de déposer, partager et valoriser les données du territoire.

Cette plateforme s'appuie sur les résultats d'une expérimentation menée avec un premier groupe de communes à partir de 2018 qui a permis de construire la méthodologie ainsi que les cadres juridique, technique et organisationnel de l'ouverture des données publiques.

Le dispositif est maintenant prêt à être pérennisé et l'offre élargie à d'autres communes métropolitaines.

Fort de son expertise de proximité et de son ambition numérique, la Ville de Caluire et Cuire souhaite intégrer le groupe projet de la plateforme « data.grandlyon.com ».

Cela permettra en effet de répondre à plusieurs objectifs :

- améliorer continuellement les services rendus aux particuliers et aux entreprises ;
- favoriser l'innovation ;
- offrir de nouveaux débouchés aux acteurs économiques ;
- renforcer l'information et l'implication des citoyens dans l'action publique ;
- affiner la collecte, la mise à jour et la qualité des données produites ;
- participer activement à la gouvernance de la donnée à l'échelle métropolitaine, en articulant expertise technique et connaissance fine de son territoire ;
- bénéficier d'une infrastructure mutualisée existante.

Pour concrétiser ce dispositif partenarial, la Métropole propose deux conventions cadres pérennes (décision n°2021-0442 du 26 avril 2021) :

- une convention cadre pour les données largement ouvertes : « partenariat de diffusion des données ouvertes » ;
- une convention cadre pour des données à vocation de diffusion restreinte en accès privé avec authentification préalable : « partenariat de diffusion des données privées ».

Ces deux conventions ont pour but de préciser les modalités de mise à disposition des données par la Ville à la Métropole de Lyon en vue de leur diffusion sur la plateforme « data.grandlyon.com ».

Elles sont établies à titre gratuit, sans aucune contrepartie ni contribution financière.

Les frais engagés pour le transfert et/ou la publication des données ne donnent lieu à aucune facturation.

Les deux conventions sont conclues pour une durée de trois ans à compter de leur date de notification, reconductible trois fois tacitement pour un an, soit une durée maximale de six années.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le principe de mise à disposition des données communales par la Ville de Caluire et Cuire à la Métropole de Lyon en vue de leur diffusion sur la plateforme data.grandlyon.com ;
- D'APPROUVER les deux conventions à passer entre la Métropole et la Ville reprenant les modalités techniques et administratives en matière de diffusion des données communales ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les deux conventions correspondantes ci-annexées.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

03 MAR. 2022



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

